



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 14-05-2025 /

Dossier complet le : 23-07-2025 /

N° d'enregistrement : 003116/KK P

1 Intitulé du projet

Amenagement du quartier d'habitation nomme Les Pres, situe a l'Est du hameau de la Mainborgere, sur la commune de Chateau-Guibert (85320)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE DE CHATEAU-GUIBERT

Raison sociale

Mairie

N° SIRET

21850061900018

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BERGER

Prénom(s)

Philippe

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières	(les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste a la creation de voies afin de desservir le quartier d'habitation "Les Pres", situe a l'Est du hameau de la Mainborgere sur la commune de Chateau Guibert. L'accessibilite du quartier se fera depuis la rue des Roseaux. Le terrain est libre de toute construction : pas d'element a demolir. Le terrain est constitue de terres agricoles et de haies. Le patrimoine vegetal, localise notamment sur la peripherie, sera conserve en accord avec l'OAP. La haie situee en partie centrale du projet, non concerne par l'OAP, sera reprise et renforcee d'arbres-tiges. L'acces principal se fera en prolongement de la rue des Roseaux, une sortie a sens unique sera realisee vers la rue des Terrieres au Nord. Toutes les voiries seront traitees en zone de rencontre : priorite donnee aux pietons, vitesse limitees a 20km/h.

4.2 Objectifs du projet

Les voies d'acces seront creees pour assurer l'accessibilite du projet et la desserte tous reseaux des lots a construire. Elles seront suffisamment dimensionnees (largeur de 6m en enrobes) pour le trafic a venir : pompiers, gestion des ordures menageres.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux d'aménagement de la voie seront réalisés en deux phases, à savoir : Phase 1 : Viabilisation primaire (durée des travaux estimée à 2/3 mois) - terrassements généraux, - réseaux d'assainissement EU - EP, - adduction en eau potable, - réseaux électriques, de télécommunication et fourreaux d'éclairage public, - voirie provisoire (revêtement en mono-couche). Phase 2 : Travaux de finition (durée des travaux estimée à 1/2 mois) - pose des caniveaux et des bordures, - câblage d'éclairage public et pose des candélabres, - voirie définitive.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Ces voies seront intégrées au domaine public et seront entretenues au même titre que l'ensemble des voies communales. Le nouveau quartier sera composé de 16 lots libres et d'un îlot de 6 logements groupés minimum, dont 2 sociaux. Le trafic routier principal à l'intérieur du quartier sera donc limité aux riverains et à la desserte des parcelles. Le ramassage des ordures ménagères se fera à l'intérieur du nouveau quartier, deux aires de dépôt seront à créer. L'entretien de ce quartier consistera à un balayage des voiries et à l'entretien classique des futurs espaces verts.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet des dossiers de Permis d'aménager et Loi sur l'eau qui seront déposés prochainement. La création du bassin de rétention en 2AU ne nécessite pas de révision ou de modification du PLU (Cf. annexe 5)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Voirie creee Surface globale Surfaces de planchers maximales autorisees (pour les 16 lots)	(270, ml) (16818, m2) (4700, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU - Zones classees 1AU pour l'amenagement du quartier et 2AU destinee uniquement a la gestion des eaux pluviales.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEFF les plus proches sont a 4,1km du projet
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune zone humide n'est présente sur le site d'étude (Cf. Annexe 3 "volontaire")
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Par sa géographie et sa topographie, le site d'étude est à l'écart de toute problématique de submersion ou d'inondation.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	ZRE Marais Poitevin (eaux superficielles et souterraines)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet est situé dans le périmètre éloigné du captage du barrage du Marillet.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Zone Natura 2000 la plus proche située à environ 5,5km du projet : Marais Poitevin. Voir plan en annexe. Le projet n'aura pas d'impact sur la zone Natura 2000.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet sera raccorde au réseau d'adduction d'eau potable de la commune et sera à l'origine de prélèvements pour la consommation quotidienne des habitants.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Deblais sains issus des terrassements pour l'encoffrement de la voirie. Ces deblais pourront être conservés par l'entreprise sur son dépôt pour re-emploi futur (remblaiement, plateforme de propreté...) ou seront évacués vers des décharges agréées à recevoir des déchets inertes.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Apport nécessaire de matériaux granulaires (GNT) issus de carrières locales.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Carrières locales

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le site est desservi par l'ensemble des reseaux d'alimentation (Electricite, Fibre, eau potable) qui sont en attentes depuis la rue des Roseaux. Les ressources nécessaires sont disponible a proximite immediate. Les eaux usees seront raccordees sur le reseau de la commune et traite par la station d'epuration apte a recevoir ces nouveaux flux.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Haie centrale de peu d'interet (constituee principalement de laurier palme : espece invasive) non conservee, une nouvelle haie sera plantee et renforcee d'arbres de hautes tiges. La totalite des haies arbustives, des jardins boises et des chenes en pourtour du projet sera maintenue ainsi que le chene colonise par le grand capricorne (Cf. Annexe 6-Diag Enviro.) Les fosses seront conservees pour la
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 a proximite de ce projet Site Natura 2000 le plus proche situe a environ 5,5km du projet : Marais Poitevin. Voir plan en annexe 1 Le projet n'aura pas d'impact sur la zone Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Suivant Georisques (rapport en annexe 4), les risques technologiques identifiés sont : -pollution des sols : concerne -rupture de barrage : inconnu
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Suivant Georisques (rapport en annexe 4), les risques naturels identifiés sont : -risques de remontees de nappe: moyenne -seisme : modere -mouvements de terrain : existant sur la commune mais hors projet -retrait de gonflement des argiles : modere -radon : important
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Trafic vehicules legers des futurs habitants du quartier d'habitation.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Eclairage public des voies (9 mats d'eclairage envisages).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Gestion des Eaux Pluviales : Cf. Annexe 2 volontaire

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les Eaux Usées du projet seront collectées et dirigées vers le réseau eaux usées communal existant puis dirigées vers la lagune de La Mainborgère de 530 EH. Selon les derniers bilans, ce lagunage fonctionne de 80 à 125 % de sa capacité de charge organique avec tout de même de bons rendements et respects des normes de rejets. Une réflexion est engagée par la commune pour étudier la construction d'une nouvelle station de traitement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet (Cf. Annexe 6-Diag Enviro)

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les autres mesures compensatoires ou reductrices du projet seront celles développées : - dans le Dossier Loi sur l'Eau, à savoir celles concernant les traitements qualitatifs et quantitatifs des Eaux Pluviales (Cf. Annexe 2 volontaire), - dans le Diagnostic Environnemental, à savoir celles concernant la préservation de la faune et de la flore ainsi que les mesures compensatoires : plantation de nouvelles haies et arbres et création de pierriers (hibernaculum) (Cf. Annexe 6-Diag Enviro)

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Gobin

Prénom Ralph

Qualité du signataire Maitre d'oeuvre VRD

À La Roche sur Yon

Fait le 12-05-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)